

Président et vice-président—Suite**Députés—Suite**

- Ne peuvent apporter à manger à la Chambre, 4943
- Ne peuvent pas prendre la parole une deuxième fois sur la même question, 3199, 3991, 4079, 4736-7
- Ordre de parole, modification, 3199
- Participation au débat, 4593-5, 4707
- Reconnaissance par la présidence, 931-2, 1207, 1325, 2219, 2515, 3203, 3991, 3996
- Remarques désobligeantes à l'égard des membres de l'autre endroit, 516, 2545
- Députés, déclarations en vertu de l'art. 21
 - Abus, 29
 - Attaques personnelles, 799, 809, 2799-800
 - Interruption, 355
 - Invocation pour signaler la présence de visiteurs à la Chambre, interdiction, 2419
- Secrétaires parlementaires, droit de parole, 4003
- Discours
 - Citations, 3815
 - Lecture, 1784-6, 2020, 2096, 2149, 2204, 2461, 2520, 3785-7, 3943, 4017
 - Pertinence, 1966
 - Questions et réponses, période, 705
- Discours du Trône, Adresse en réponse
 - Amendement, présentation le ou après le septième jour de débat, interdiction, 1079-80
 - Période de questions et réponses de dix minutes, 23, 45, 743-4, 752, 755, 779, 1089, 1239
 - Vote, modalités, consentement unanime, 793
- Documents
 - Caractère privé et public, distinction, 1014
 - Cités par un député, 1361-3, 1389-90, 1685, 2119, 2520, 2744, 2747-8
 - Cités par un ministre, dépôt, obligation, 1014
- Dépôt
 - Consentement unanime, 650, 1013-4, 2662, 4811, 4985, 5216-7
 - Correspondance d'un député à titre privé par un ministre, commentaires avant de rendre une décision, 874, portée de la discussion, 875-6, question de convenances, d'étiquette et d'éthique parlementaire n'étant pas du ressort de la présidence, question non fondée, 1013-5
 - Correspondance entre un député et un ministre, interdiction, 1014
 - En vertu de l'art. 46(2), 1589
 - Moment opportun, 1587
 - Par un député, consentement unanime requis, 1362-3, 1367
 - Par un ministre, 1013-4, 1818-9
 - Traduction, fidélité ou qualité ne relève pas de la présidence, 1014
- Renvoi au comité, consentement unanime, 2336
- Gouvernement, défaite en comité plénier sur un article d'un projet de loi de finances, considération comme un vote de défiance entraînant sa démission et la dissolution des Chambres, question n'ayant pas fait l'objet d'un rapport à la Chambre et comportant un aspect constitutionnel sur lequel la présidence ne peut se prononcer, il incombe au comité de régler la question, 366-9
- Hansard*, corrections, 2511, 3289-90
- Hansard* et enregistrement électronique, divergences, 1015
- Heure réservée aux mesures émanant des députés, durée, 2445-6, 2491
- Langage antiparlementaire, 1093, 2193, 4047, 4279-80, 5199
 - Conneries, 1583
 - Démagogue, 2944

Président et vice-président—Suite**Langage antiparlementaire—Suite**

- Fabrication, 5071-3, 5254
- Faux, 408
- Induire en erreur, 808, 2428, 2474-5
- Mensonge, 5072
 - Député doit se rétracter, 261, 1675, 3819, 4482
 - Député refusant de se rétracter, désignation par son nom, 4078-9
- Rétractation, 1258, 2943, 2990, 4012
- Ministres
 - Absence à la Chambre, 599
 - Déclarations, procédure, 135-8
 - Députés, intervention, durée, 2288
 - Discours, lecture, 2661
- Motion que la Chambre passe à l'heure réservée aux mesures émanant des députés annulant une décision de la Chambre, irrecevable, 1051
- Motion que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour, annulation lorsque non tranchée à l'heure normale de l'ajournement, 2558
- Motion qu'un député soit maintenant entendu, la Chambre n'étant saisie d'aucune motion, irrecevable, 4484
- Motion qu'un député soit maintenant entendu, présentation par écrit à la présidence, exigence, 4384
- Motions
 - Critiquant une décision de la Chambre, irrecevable, 1051-2
 - Dilatoires déclarées nulles lorsque non tranchées à l'heure normale de l'ajournement, 2569, 2571
- Présentation
 - À l'appel des avis de motions, 3783-4
 - Consentement unanime, 1051
 - Priorité au représentant du gouvernement lorsque deux députés, dont un ministre, se lèvent en même temps, 3784-5
- Proposition, procédure, 4872
- Motions d'ajournement en vertu de l'art. 30
 - Député ne peut amorcer un débat avant d'avoir lu son énoncé, 447, 3418
 - Préavis, 447
 - Présentation, seul le député qui en fait la demande a le droit de parole, 3418-9
 - Question proposant une enquête publique, sujet non précis dont la mise en discussion n'est pas urgente, permission refusée, 1627-8
 - Question relative au remaniement d'une loi existante ne répondant pas au critère d'urgence et pouvant être débattue par d'autres moyens, permission refusée, 3419
 - Questions sur lesquelles un tribunal doit se prononcer, permission refusée, 1766
 - Sujet important et urgent pouvant être débattu dans un délai raisonnable par d'autres moyens, permission refusée, 448, 1766, 4485
 - Sujet important mais non urgent à propos duquel le gouvernement n'est pas en mesure d'intervenir et pouvant être débattu par d'autres moyens, permission refusée, 1157
- Motions de production de documents, appel, 3965
- Motions de production de documents, report à débat ultérieur, 4198
- Motions de subsides
 - Amendement, recevabilité, 4233
 - Députés, reconnaissance par la présidence, alternance entre les représentants de chaque parti, 2356
 - Deux motions ou plus présentées en même temps, priorité quant au choix, 4219, 4222-4, 4355, 4358